

ENSEIGNANT POUR PRATIQUEUR EN SITUATION DE HANDICAP MODÉRÉ « EH1 »

ORGANISATION GENERALE

Les sessions d'EH1 sont organisées à l'échelon des clubs ou des structures commerciales agréées, des comités départementaux ou régionaux, sous la forme d'une évaluation formative ou d'un examen ponctuel. Ce stage se déroule sur trois jours consécutifs ou non (24h au total), comprenant la partie théorique et deux activités pratiques (dont une en situation handicapante pour les stagiaires, et une avec des pratiquants en situation de handicap modéré incluant l'enseignement du sauvetage). Deux demi-journées consécutives ou non sont consacrées au tronc commun à toutes les commissions de la FFESSM et la deux journées suivantes sont dédiées à la partie spécifique de la commission concernée. Il est possible de travailler de manière modulaire avec :

- Une partie tronc commun de 8h modulables, préalable à la partie spécifique, enseignée par tout MFEH, et donnant lieu à une attestation de formation au bénéfice des participants, valable un an.
- Un module de quatre demi-journées (16h) comprenant la partie spécifique, avec 4 séances en situation, est dispensé maximum un an après l'obtention du tronc commun, enseigné par un MFEH1 minimum.
- La formation peut être effectuée en milieu artificiel.

Le titulaire d'un EH1 de la commission technique peut obtenir la qualification EH1 d'une autre commission en suivant uniquement le module spécifique de cette autre commission, sous réserve de disposer des pré-requis d'encadrement.

Les titulaires de l'EH1 ancienne formule et du module complémentaire MPC validés antérieurement sont reconnus et peuvent continuer à exercer leur prérogatives d'EH1. Les titulaires du seul EH1 ancienne formule gardent uniquement les prérogatives d'enseignement du handicap physique et sensoriel. Ils peuvent compléter leur formation pour obtenir les prérogatives du nouveau EH1 en suivant le complément de formation lié au handicap psychique mental et cognitif, et avant fin 2025.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité.
- Être titulaire de la carte RIFA de la commission concernée
- Être à minima enseignant de niveau E1 et avoir réalisé au minimum 4 plongées d'enseignement.
- CACI : se conformer aux préconisations fédérales de la commission médicale.
- Il n'y a pas de niveau requis pour les aidants accompagnants (licencié, non encadrant).

FORMATEURS ET JURY DU TRONC COMMUN

Les sessions EH1 sont organisées par un club, un comité départemental ou régional. L'organisateur doit avertir le président de la commission régionale concernée par la discipline enseignée ainsi que le référent régional Handisub® au moins un mois avant la session.

Le référent régional Handisub® désigne un délégué, MFEH1 au minimum. A l'issue de la formation, il enregistre les qualifications à réception du bordereau de session.

Lorsque le stage reçoit des stagiaires Moniteur Formateur (MFEH), un MFEH2 doit être présent. La constitution d'une équipe de formateurs est à privilégier. L'accueil de « personnes ressources » spécialisées dans le handicap est conseillé.

DÉLIVRANCE DE L'ATTESTATION

- L'attestation du tronc commun EH1 est délivrée par le comité régional, sous la signature du moniteur MFEH1.
- Le référent régional Handisub® doit enregistrer la qualification sur le site internet www.ffessm.fr pour que le siège national de la FFESSM puisse éditer la carte EH1 et l'adresser au candidat une fois le tronc spécifique obtenu.
- Le siège national de la FFESSM garde en archive les informations concernant les brevets.
- Pour les licenciés non enseignants, une carte "aidant accompagnant fédéral" est délivrée.

DUPLICATA

Les duplicatas des cartes EH1 sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

FORMATION ET ÉVALUATION

Le niveau EH1 atteste de compétences. Ces compétences ou "savoir-faire" caractéristiques de ce niveau sont les conditions minimales d'accès aux prérogatives définies conjointement par la FFESSM, la FFH et la FFSA.

Les compétences attendues sont définies par un titre générique (bandeau) qui regroupe des connaissances et des savoir-faire convergents. Ces capacités sont énumérées point par point et sont accompagnées de commentaires permettant d'en établir les limites. Les activités compatibles avec le cadre de l'acquisition des compétences sont définies.

PARTIE SPECIFIQUE DE FORMATION EH1 TECHNIQUE

Compétences	Commentaires
Retour sur le Tronc Commun	<ul style="list-style-type: none">- Questions- réponses,- Echanges, quizz...
Cursus des Enseignants Handisub	<ul style="list-style-type: none">- Prise de connaissance du cursus EH1 avant le stage,- Précision sur les tests de détermination handicap modéré / majeur,- Boîte à outils FFSA.
Cursus PESH	<ul style="list-style-type: none">- Prise de connaissance du cursus plongeur Handisub® avant le stage,- Echanges et précisions sur les fondamentaux du cursus :<ul style="list-style-type: none">• progression individualisée de chaque plongeur Handisub, selon ses capacités,• épanouissement de chaque pratiquant en lien avec son PPP,• aide matérielle et humaine totale, possible pour le PESH 6m, puis partielle pour les PESH 12m, 20m et 40m,• évolutivité des compétences selon l'environnement, la déficience...• espaces d'évolution 0-12m, 0-20m et 0-40m indicatifs, pas une fin en soit.
Transferts	Ateliers pratiques pouvant être intégrés aux séances d'encadrement.
Accessibilité de la structure	Analyse de la situation pratique (PMR, sensoriel, environnement adapté aux troubles cognitifs ou comportementaux,...).

<p>Pratique entre encadrants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Simulation par le stagiaire d'une situation de handicap moteur ou sensoriel. - Simulation d'une assistance sur un plongeur en situation de handicap modéré, en immersion, depuis la remise en bouche du détendeur, jusqu'à un appui. <p>Compétences du N2 et du RIFAP à vérifier et à rafraichir,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Points de vigilance particuliers, selon les personnes : <ul style="list-style-type: none"> • Handicap moteur : axe tête-cou-tronc, moignons, protection des articulations et des surfaces cutanées,... • Handicap sensoriel : communication, danger de l'environnement ,... • Handicap MPC : acceptation nécessaire de l'aide du moniteur par le plongeur en situation de handicap modéré.
<p>Pratique avec un plongeur en situation de handicap moteur et/ ou sensoriel</p>	<p>Une séance, au moins, de pratique avec encadrement d'un plongeur en situation de handicap moteur et/ou sensoriel modéré en plongée.</p>
<p>Rencontre avec un plongeur en situation de handicap MPC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de contact entre le stagiaire encadrant et le plongeur, en associant l'aidant (éducateur, famille,...), au préalable à la séance pratique, - Echange pour se rendre compte de l'altérité de la personne, pour comprendre ses capacités de communication, les outils utilisables, la nécessité de reformulation et les éventuelles difficultés d'interaction sociale - Mise en pratique de la boite à outil, échanges verbaux, jeux, en salle ou dans l'eau...
<p>Pratique avec un plongeur en situation de handicap MPC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de débiter et de se limiter à une séance de jeux aquatiques avec un ou plusieurs participants en situation de handicap MPC, - Adaptation pédagogique : spécificités de communication,... - Adaptation du matériel face aux troubles sensoriels, aux instabilités comportementales,... (combinaison spécifique, masque facial de surface ou d'immersion avec détendeur, ...) - Prise en compte et adaptation de l'environnement : éviter le bruit, les lumières parasites, proximité d'un public perturbateur ... - Recherche d'un retour du plongeur sur sa pratique, son ressenti, - Consignation du suivi de l'activité du plongeur, sur son PPP, son carnet...
<p>Débriefing de la formation</p>	<p>Peut être réalisé en distanciel</p>